

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 5 février 2019

## Arrêté de fermeture de la mosquée Al-Kawthar à Grenoble par le préfet de l'Isère

Le mardi 5 février 2019, le préfet de l'Isère a fait notifier l'arrêté de fermeture de la mosquée Al-Kawthar à Grenoble.

Cet arrêté, pris pour une durée de six mois, entrera en vigueur, sous réserve d'un recours contentieux, à l'issue d'un délai de 48 heures soit le 7 février 2019 à 11h40.

Les éléments recueillis par les services spécialisés ont permis d'établir que les propos tenus et les idées et théories diffusées au sein de ce lieu de culte provoquent à la violence, à la haine et à la discrimination. A travers plusieurs de ses prêches, l'imam légitime le djihad armé, provoque à la violence, à la haine et à la discrimination contre les fidèles des autres cultes et véhicule un message contraire aux valeurs républicaines en légitimant la charia et la discrimination envers les femmes.

L'arrêté de fermeture de la mosquée Al-Kawthar de Grenoble, pris sur le fondement de l'article L. 227-1 du code de la sécurité intérieure, a ainsi pour objectif de prévenir la commission d'actes de terrorisme. Cet arrêté intervient à l'issue d'une procédure contradictoire menée avec les représentants de l'association gestionnaire du lieu de culte, qui n'ont pas contesté la teneur des propos tenus en son sein.

Cette action s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre les extrémismes de quelque nature qu'ils soient, qui mettent en danger la cohésion et la sécurité nationales.

L'association gestionnaire de la mosquée, ainsi que son imam, ont par ailleurs fait l'objet d'un gel des avoirs par arrêté conjoint du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'intérieur.

Dans le contexte actuel, alors que des actes terroristes ont encore récemment durement frappé la ville de Strasbourg, le préfet de l'Isère tient à rappeler l'engagement de l'ensemble des services de l'État pour assurer la sécurité de nos compatriotes, et leur permettre l'exercice paisible du culte dans le respect des lois de la République.

### Contact presse :

Service communication de la Préfecture  
04 76 60 48 05

[pref-communication@isere.gouv.fr](mailto:pref-communication@isere.gouv.fr)



@Prefet38